

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 JUILLET 2026**
Sous la Présidence de Madame le Maire – Denise LUTZ-ROHMER

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Madame Julie GIESSLER-ALTESE – Monsieur Bruno GROSS - Madame Audrey HATTERER-NOURRY – Monsieur Bernard HIRTZ – Madame Patricia JACOB - Madame Denise LUTZ-ROHMER – Madame Carole MULLER - Madame Betty OBRECHT - Monsieur Geoffrey OURY - Monsieur Christophe PETER – Madame Sandra SCHNEIDER-FAEHN - Madame Valérie WEHREL

Membres absents excusés : Frédéric VOEGEL qui donne procuration à Audrey HATTERER-NOURRY, Mathieu BIERO qui donne procuration à Julie GIESSLER-ALTESE

Membre absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Christophe PETER

Madame le Maire, Denise LUTZ-ROHMER, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue

DEL 2026/48

Approbation du PV de la séance du 05/06/2026

Le PV ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N° 2026/49

Remplacement du coffret électrique des cloches pour sécurité

Dans le cadre de l'entretien du système campanaire communal, l'Ets BODET a transmis 2 propositions :

BODET Campanaire	2 138,00 € HT	2 565,60 € TTC
BODET « Option VERITAS »	185,00 € HT	222,00 € TTC

L'intervention campanaire constitue l'opération principale nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité des installations. L'option VERITAS, proposée en complément, permet d'ajouter un contrôle spécifique, renforçant la conformité technique du dispositif.

Au regard des besoins identifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE l'intervention campanaire de l'ETS BODET pour la somme de 2 138,00 € HT soit 2 565,60 € TTC,

DECIDE DE NE PAS RETENIR l'option VERITAS, étant donné que APAVE est déjà existant sur la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/50

Changement des fenêtres appartement 2 (écoles)

Madame le Maire donne la parole à Bernard HIRTZ, adjoint au maire, pour ce point, qui expose 4 devis aux membres présents, pour le projet de remplacement des fenêtres :

KOVACIC Option 1 Fenêtre PVC entière (1080 x 1850)	6 834,54 € HT	7 210,44 € TTC
KOVACIC Option 2 Fenêtre PVC + partie fixe	7 003,58 € HT	7 388,68 € TTC
Fermetures BERGER	8 866,90 € HT	9 354,58 € TTC
AT Fenêtres et volets	5 365,96 € HT	5 661,09 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Bernard HIRTZ,
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR l'offre de AT Fenêtres et Volets, pour la somme de 5 365,96 € HT soit 5 661,09 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/51

Réparation sanitaires école maternelle

Dans le cadre du projet relatif à la réparation dans les sanitaires de la maternelle, 3 entreprises ont été sollicitées : MLC Chauffage, Chauffage Lauly, Olivier Chauffage.

Seules 2 entreprises : MLC Chauffage et Chauffage Lauly nous ont transmis une proposition. L'Ets Olivier Chauffage n'a pas souhaité répondre, car elle a des délais trop importants.

Mme le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, Chauffage LAULY.

MLC Chauffage :	1 666,67 € HT	2 000,00 € TTC
Chauffage LAULY :	967,30 € HT	1 160,76 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré,

VALIDE l'offre de Chauffage LAULY pour la somme de 967,30 € HT soit 1 160,76 € TTC pour la réparation des sanitaires à l'école maternelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/52

Changement planches de rives sur le bâtiment de l'école des filles

Dans le cadre des travaux de réparation des planches de rives à l'école des filles (petit et grand pignon est) et école des garçons (2 pignons), 2 entreprises ont été sollicitées :

FLUCK « école des filles »	7 015,50 € HT	8 418,60 € TTC
FLUCK « école des garçons »	6 496,00 € HT	7 495,20 € TTC
RICO SCHNEIDER « école filles et garçons »	7 619,80 € HT	9 143,76 € TTC

Après analyse comparative, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle proposée par Rico SCHNEIDER, dont le montant s'avère significativement inférieur, tout en répondant aux besoins définis dans le cadre du projet.

FLUCK « école filles et garçons »	13 511,50 € HT	15 913,80 € TTC
RICO SCHNEIDER « école filles et garçons »	7 619,80 € HT	9 143,76 € TTC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR l'offre de Rico SCHNEIDER, pour la somme de 7 619,80 € HT soit 9 143,76 € TTC.

ADOPTÉ

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DEL N°2026/53

Modification taux horaire du poste d'emploi saisonnier

En raison du départ de Christophe JACOB au 3 août 2026 (disponibilité) et au regard de l'implication de notre emploi saisonnier Naël, qui se débrouille bien dans ses missions et fait preuve d'une réelle volonté dans son travail, Mme le Maire propose d'augmenter la durée du poste actuellement fixée à 25 heures hebdomadaires.

Cette évolution permettrait d'assurer la continuité du service, de répondre aux besoins de service, de seconder Diogène, et de reconnaître l'investissement de Naël dans ses fonctions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

AUTORISE l'augmentation du temps de travail du poste à 27h30 hebdomadaires pour la période du 01.08.2026 au 31.08.2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL N°2026/54

Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La Commune de VALFF est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Désigne Mme Densie LUTZ-ROHMER en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne M. Frédéric VOEGEL en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS ET DIVERS

► Courrier du rectorat en date du 24.06.2026 pour confirmer l'annulation de la fermeture de classe.

► Courrier du Vicaire épiscopal pour annoncer que début août le père Romuald BAKUN quittera Valff pour rejoindre une nouvelle paroisse.

► Installation de toile de 6 m x 2,60 m en toile de jute au péricolaire afin d'essayer d'abaisser les températures.

► Mme Audrey HATTERER-NOURRY, conseillère municipale, a participé à une formation au niveau du PETR : l'éco-anxiété des villages, l'essentiel sur les ambroisies, lutte contre le gaspillage alimentaire et collecte des biodéchets.

► Le 29 août 2026, les Kids Valff'oies organisent leur seconde soirée guinguette au Wihr.

► L'ouverture de la boucherie STEPHAN est repoussée au mois de septembre 2026.

► Vendredi 17 juillet 2026, l'équipe de secours de la brigade animalière a récupéré une des cigognes sur le toit de l'école. Celle-ci a été prise en soin par la LPO (ligue pour la Protection des Oiseaux).

► Rapport SDEA 2025 :

VU le règlement de l'eau potable

VU le rapport 2025 du SDEA « périmètre de STOTZHEIM et ENVIRONS »

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire qui portaient sur :

- les indications financières, la part fixe 65€ HT/an et la part variable 1,29 € HT/m³
- l'annuité et la durée d'extinction de la dette
- la population desservie, 18 428 habitants
- la capacité des ouvrages, 2 puits et 33 sources avec 9 réservoirs
- les volumes produits, 934 928 m³
- la longueur des réseaux, 204,335 km de conduites
- les travaux d'entretien, 31 ruptures
- les mesures proposées pour l'amélioration du service

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition du public.

► Rapport annuel 2025 du SMICTOM Alsace-Centrale :

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport annuel 2025 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

► Rapport 2025 du SIS 67 :

En 2025, le SIS 67 a réalisé 66 976 interventions, soit une intervention toutes les 7 minutes 50 secondes, pour un total de 102 005 sorties d'engins.

Pour exemple le nombre des interventions les plus importantes :

- 3 745 accidents de la circulation
- 4 609 incendies (dont feux de broussailles, forêt et espaces naturels)
- 3 038 opérations diverses dont 717 destructions de nids d'hyménoptères
- 54 880 secours et soins d'urgence aux personnes
- 52 656 victimes prises en charge
- 704 risques technologiques

Le SDIS 67 est composé de :

- 700 sapeurs-pompiers professionnels
- 4 223 sapeurs-pompiers volontaires
- 172 personnels administratifs et techniques

Le parc de véhicules se compose de 959 véhicules et engins.

Ressources financières :

- 100,62 millions d'euros de dépenses réelles
- 105,28 millions d'euros de recettes réelles

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Mme le Maire, et note que le présent rapport est mis à leur disposition.

► Mme Carole MULLER, adjointe au maire, a assisté aux rencontres territoriales « reconventionnement 2028 du réseau Fluo 67 » le 24 juin 2026. Elle en a profité pour leur signaler le problème de l'arrêt de bus Rue du Moulin. Suite à cela, Mme le Maire a rencontré vendredi 10.07.2026, M. KEMMIRI, pour lui demander que le bus pour Sélestat ait les mêmes arrêts que les bus pour le collège et le lycée. Il a pris note de cette demande, et va la soumettre à une étude financière (env 4kms de plus par jour). Mme le Maire lui a également soumis notre demande d'avoir un bus pour Strasbourg, celui-ci desservant Meistratzheim et Niedernai. Un mail de demande officiel a été envoyé pour étude.

► Prochain conseil municipal : Lundi 14.09.2026 à 20 heures.

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 21.07.2026

Le secrétaire,
Christophe PETER



Le Maire,
Denise LUTZ-ROHMER

